



CANADA

TREATY SERIES 1978 No. 7 RECUEIL DES TRAITÉS

SCIENCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES of AMERICA

Washington, March 31 and April 10, 1978

In force April 10, 1978

SCIENCE

Échange de notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE

Washington, le 31 mars et le 10 avril 1978

En vigueur le 10 avril 1978

43 278 617
b 2995505

QUEEN'S PRINTER FOR CANADA
IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1979

43 278 616
b 2995499



CONTENTS

	PAGE
I Note No. 136 dated March 31, 1978, from the Ambassador of Canada to the Secretary of State of the United States of America	04
Memorandum of Understanding with Annex	12
II Note dated April 10, 1978, from the Secretary of State for the United States of America to the Ambassador of Canada	16

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I Note n° 136 en date du 31 mars 1978, adressée par l'ambassadeur du Canada au secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique	05
Mémoire d'entente avec annexe	13
II Note en date du 10 avril 1978, adressée par le secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'ambassadeur du Canada	17

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND
THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA (WITH
ATTACHED MEMORANDUM OF UNDERSTANDING) CONCERNING
CO-OPERATION IN THE DEVELOPMENT OF SPACE REMOTE
SENSING FOR GLOBAL CROP INFORMATION**

I

*The Ambassador of Canada to the Secretary of State
of the United States of America*

Washington, March 31, 1978

No. 136

Dear Mr. Secretary:

I have the honour to refer to discussions between representatives of the Canadian Department of Agriculture and the Department of Energy, Mines and Resources, and the United States Department of Agriculture, the National Oceanic and Atmospheric Administration of the Department of Commerce, and the National Aeronautics and Space Administration regarding proposals for co-operation in the development of space remote sensing for global crop information. The objective of the proposed co-operation is to improve the accuracy of each country's crop forecasts through an exchange of strategies, methodology and ground truth information.

I have the honour to inform you that the Government of Canada approves of the proposed co-operative programme outlined in the attached Memorandum of Understanding for Co-operation in the Development of Space Remote Sensing for Global Crop Information between the Department of Agriculture of Canada and the Department of Agriculture of the United States of America with the Participation of the Department of Energy, Mines and Resources of Canada, the National Aeronautics and Space Administration of the United States and the National Oceanic and Atmospheric Administration of the United States signed on March 14, 1978. It is understood that implementation and direction of the Canadian participation in the programme shall be the primary responsibility of the Department of Agriculture of Canada and that implementation and direction of the United States participation shall be the primary responsibility of the Department of Agriculture of the United States. It is further understood that the proposed programme shall be without prejudice to any rights and obligations of our Governments under international law with respect to remote sensing activities. The present Agreement shall be subject to review by the two Governments at any time following acceptance by both Governments of any future multilateral instrument dealing with the same substantive matters.

If the programme outlined in the attached Memorandum of Understanding meets with the approval of your Government, I have the honour to propose that this Note, together with the attached Memorandum of Understanding, which are authentic in

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (AVEC LE
PROTOCOLE D'ENTENTE CI-JOINT) RELATIF À LA COOPÉRATION
DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉDÉTECTION SPATIALE
PORTANT SUR L'INFORMATION MONDIALE SUR LES RÉCOLTES

I

*L'ambassadeur du Canada au secrétaire d'État des
États-Unis d'Amérique*

Washington, le 31 mars 1978

n° 136

Monsieur le secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens entre les représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, d'une part, et du département de l'Agriculture des États-Unis, de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* du département du Commerce des États-Unis et de la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis, d'autre part, au sujet de propositions relatives à la coopération dans le développement de la télédétection spatiale portant sur l'information mondiale sur les récoltes. La coopération proposée a pour objet d'accroître l'exactitude des prévisions de récoltes de chaque pays par un échange de stratégies, de méthodologie et d'informations contrôlées au sol.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada approuve le programme de coopération proposé décrit dans le Protocole d'entente ci-joint, entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique, avec la participation du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, de la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis et de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* des États-Unis, pour la coopération dans le domaine du développement de la télédétection spatiale portant sur l'information mondiale sur les récoltes, signé le 14 mars 1978. Il est entendu que la mise en vigueur et la direction de la participation du Canada au programme sera la responsabilité primordiale du ministère de l'Agriculture du Canada et la mise en vigueur et la direction de la participation des États-Unis sera la responsabilité primordiale du département de l'Agriculture des États-Unis. Il est entendu en outre que le programme envisagé ne porte pas préjudice aux droits et obligations de nos Gouvernements en vertu du droit international en ce qui a trait aux activités de télédétection. Les deux Gouvernements pourront réviser le présent Accord à tout moment après qu'ils auront adhéré à quelque instrument multilatéral ultérieur portant sur les mêmes questions de fond.

Si cette proposition agréée à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente note de même que le Protocole d'entente ci-joint, dont les versions anglaises et française font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux

English and French, and your reply to that effect, shall constitute an agreement between our two Governments for co-operation in the development of space remote sensing for global crop information, to be effective from the date of your reply for a period of three years unless terminated earlier by either Government upon six months written notice, or extended by mutual agreement of the two Governments.

Accept, Mr. Secretary, the renewed assurances of my highest consideration.

PETER M. TOWE
Ambassador

The Honourable
Cyrus R. Vance,
The Secretary of State,
Washington, D.C.

Gouvernements un accord de coopération dans le développement de la télédétection spatiale sur l'information mondiale sur les récoltes, qui prendra effet à compter de la date de votre réponse pour une période de trois ans, à moins qu'il ne soit auparavant dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis écrit de six mois ou qu'il ne soit prorogé par consentement mutuel des deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'ambassadeur
PETER M. TOWE

L'honorable Cyrus R. Vance,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.

Have agreed on the following:

The following information was provided to the Department of Agriculture and Forestry, Canada, and the United States Department of Agriculture and Forestry for the purpose of the Memorandum of Understanding...

The following information was provided to the Department of Agriculture and Forestry, Canada, and the United States Department of Agriculture and Forestry for the purpose of the Memorandum of Understanding...

1. The following information was provided to the Department of Agriculture and Forestry, Canada, and the United States Department of Agriculture and Forestry for the purpose of the Memorandum of Understanding...

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING FOR CO-OPERATION IN THE DEVELOPMENT OF SPACE REMOTE SENSING FOR GLOBAL CROP INFORMATION BETWEEN THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE OF CANADA AND THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE OF THE UNITED STATES OF AMERICA WITH THE PARTICIPATION OF THE DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES OF CANADA, THE NATIONAL AERONAUTICS AND SPACE ADMINISTRATION OF THE UNITED STATES AND THE NATIONAL OCEANIC AND ATMOSPHERIC ADMINISTRATION OF THE UNITED STATES

The Department of Agriculture of Canada and the Department of Agriculture of the United States of America; hereinafter called the "Parties";

Desiring to co-operate in the area of application of earth observation technology for peaceful purposes, particularly as regards global crop information;

Bearing in mind the Exchange of Notes between the Government of Canada and the Government of the United States of America of May 14, 1971⁽¹⁾, constituting an Agreement concerning a joint programme in the field of experimental remote sensing from satellites and aircraft, as amended and extended by an Exchange of Notes of March 19 and 22, 1976⁽²⁾;

Noting existing Canada-United States collaboration in the Spring Wheat Project:

Have agreed on the following:

1. This Memorandum of Understanding outlines a programme of co-operation between the Parties in the area of application of earth observation technology, particularly as regards global crop information. In this regard the Department of Energy, Mines and Resources of Canada, the United States National Aeronautics and Space Administration and the United States National Oceanic and Atmospheric Administration will be considered as participating Department and Agencies for the purposes of this Memorandum of Understanding.

2. It is understood that this programme of co-operation is subject to the availability of funds, in the case of each of the Parties and of the participating Department and Agencies.

3. The following co-ordinating procedures will be adopted:

(a) A Steering Committee will be set up composed of officers nominated by each of the Parties. A senior officer will be designated as the Canadian co-chairman by the Department of Agriculture of Canada in consultation with the

⁽¹⁾Treaty Series No. 1971/19

⁽²⁾Treaty Series No. 1976/21

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA ET LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AVEC LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES DU CANADA, DE LA *NATIONAL AERONAUTICS AND SPACE ADMINISTRATION* DES ÉTATS-UNIS ET DE LA *NATIONAL OCEANIC AND ATMOSPHERIC ADMINISTRATION* DES ÉTATS-UNIS, POUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉDÉTECTION SPATIALE PORTANT SUR L'INFORMATION MONDIALE SUR LES RÉCOLTES.

Le ministère de l'Agriculture du Canada et le département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique, ci-après appelés «les Parties»,

Désireux de coopérer dans les applications pacifiques de la technologie d'observation de la terre, particulièrement en ce qui concerne l'information mondiale sur les récoltes;

Ayant à l'esprit l'échange de notes du 14 mai 1971⁽¹⁾ entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, constituant un accord relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs, tel que modifié et prorogé par l'échange de notes des 19 et 22 mars 1976⁽²⁾;

Prenant note de la collaboration actuelle des deux pays dans le Projet du blé de printemps;

Ont convenu de ce qui suit:

1. Le présent Protocole d'entente définit un programme de coopération entre les Parties dans le domaine de l'application de la technologie d'observation de la terre, particulièrement en ce qui concerne l'information mondiale sur les récoltes. A cet égard, le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* des États-Unis seront considérés comme ministère et organismes participants pour les fins du Protocole d'entente.

2. Il est entendu que ce programme de coopération ne peut être mis en œuvre sans que chacune des Parties, le ministère et chacun des organismes participants ne dispose des crédits nécessaires.

3. Les modalités de coordination suivantes seront adoptées;

a) Un Comité d'organisation sera mis sur pied qui comprendra des fonctionnaires nommés par chacune des Parties. Le coprésident canadien sera un fonctionnaire supérieur désigné par le ministère de l'Agriculture du Canada en

⁽¹⁾ Recueil des traités n° 1971/19

⁽²⁾ Recueil des traités n° 1976/21

Department of Energy, Mines and Resources of Canada. The United States co-chairman will be a senior officer designated by the United States Department of Agriculture in consultation with the United States National Aeronautics and Space Administration and the United States National Oceanic and Atmospheric Administration.

- (b) The two co-chairmen will convene a meeting of the Steering Committee within three months of the signature of this Memorandum of Understanding to determine an initial programme of work to be carried out subject to the direction of the Steering Committee.
- (c) The Steering Committee will consider the priorities of work to be undertaken under the programme, the means of carrying out the agreed areas of co-operation and the allocation of specific responsibilities to the Parties. It will meet periodically thereafter to review progress and results.
- (d) Standing and ad hoc sub-committees of the Steering Committee may be formed for specific purposes.
- (e) An annual review meeting will be convened by the Steering Committee.

4. The Parties will exchange experience and information in specified subject areas, under the procedures and conditions outlined in the attached Annex. The primary aim is to provide for an organized exchange of information which may be extended, by mutual agreement, to an exchange of visits and of staff for specified periods, and to joint projects. Each Party will bear its own travel costs and related expenses under the programme.

5. It is understood that the programme of co-operation envisaged under this Memorandum of Understanding will be carried out for a period of three years and for any subsequent experimental follow-on periods as may be mutually agreed upon by the Parties subject to the approval of the Governments of Canada and of the United States of America.

6. Parties to the Memorandum of Understanding signify their concurrence below. This Memorandum of Understanding will enter into force when signed by the Parties and approved by the Governments of Canada and of the United States of America through an exchange of diplomatic Notes. The Memorandum of Understanding will be reviewed by the Steering Committee no less frequently than every twelve months to ensure that the overall objectives of the programme are being achieved.

DONE in two copies at Washington, this 14th day of March 1978, in the English and French languages, each text being equally authentic.

EUGENE WHELAN

*For the Department of Agriculture
of Canada*

ROBERT BERGLAND

*For the Department of Agriculture
of the United States of America*

consultation avec le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada. Le coprésident pour les États-Unis sera un fonctionnaire supérieur désigné par le département de l'Agriculture des États-Unis en consultation avec la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* des États-Unis.

- b) Dans les trois mois qui suivront la signature du présent Protocole d'entente, les deux coprésidents convoqueront une réunion du Comité d'organisation pour définir un programme de travail préliminaire à exécuter sous la direction dudit Comité.
- c) Le Comité d'organisation étudiera l'ordre de priorité des travaux à entreprendre dans le cadre du programme, les moyens de mettre en œuvre la coopération dans les domaines convenus et la distribution des responsabilités spécifiques à chacune des Parties. Il se réunira périodiquement par la suite pour examiner les progrès réalisés et les résultats obtenus.
- d) On pourra former à des fins particulières des sous-comités permanents et spéciaux du Comité d'organisation.
- e) Le Comité d'organisation convoquera chaque année une réunion d'étude rétrospective.

4. Les Parties échangeront leurs expériences et informations dans les domaines définis à l'Annexe ci-jointe en suivant la procédure et les conditions de cette Annexe. L'objectif premier est d'assurer un échange organisé d'informations qui pourrait, par consentement mutuel, s'étendre à des échanges de visites et de personnel pendant des périodes données, ainsi que des projets mixtes. Chacune des Parties assumera ses propres frais de déplacement et les autres dépenses occasionnées par le programme.

5. Il est entendu que le programme de coopération envisagé par le présent Protocole d'entente couvrira une période de trois ans et toutes périodes subséquentes et expérimentales allouées par consentement mutuel des Parties pour poursuivre les recherches, sujet à l'approbation des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique.

6. Les Parties au Protocole d'entente signifient leur assentiment ci-dessous. Le présent Protocole d'entente prendra effet par sa signature par les Parties et par l'approbation des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique, par voie d'échange de notes diplomatiques. Le Comité d'organisation le passera en revue au moins tous les douze mois pour veiller à la réalisation effective des objectifs généraux du programme.

FAIT en deux exemplaires à Washington, ce 14 jour de mars 1978, en anglais et en français, chaque version étant également authentique.

EUGENE WHELAN
Pour le ministère de l'Agriculture
du Canada.

ROBERT BERGLAND
Pour le département de l'Agriculture
des États-Unis d'Amérique

ANNEX

1. An annual review will be held to discuss the crop classification and mensuration strategies employed, suggested modifications, and data and information required for the coming year. This will include sampling strategy for acreage and yield estimates of selected areas, and review of relevant research and introduction of new concepts.

2. The Canadian and United States participants will conduct independent area and yield analyses based on remotely sensed data from satellites and other platforms, meteorological stations, and ground test sites. By agreement, selected aspects of the programme may be co-ordinated to enable direct comparison of methods and results across various climatic cropping systems for selected agricultural areas.

3. Technical information related to crop production systems, historic crop estimates, climatic and weather information, procedural concepts, and research and technical reports which would normally be published and available upon request, will be freely exchanged among all the participants.

4. Each year, during the cropping season, there will be a prompt exchange of field data (ground truth information), aerial photographs and related information from selected test sites as mutually agreed.

5. No regular exchange of raw satellite data is anticipated. Supplementary raw satellite data will be exchanged when necessary for the joint programme and as mutually agreed.

6. Computer software, agromet modelling information, and other technical information and expertise will be exchanged on an equitable and mutually agreed basis.

7. The confidentiality of current acreage, yield, and production estimates arising from this programme will be maintained in accordance with current release regulations and practices of responsible crop reporting and marketing agencies of each country. In addition, each country will provide prior notification of the date or schedule of dates on which such estimates will be released for publication.

8. Apart from considerations in item 7, retrospective research results and technical reports will be freely available.

ANNEXE

1. Un examen annuel aura lieu afin de discuter des méthodes utilisées pour le mesurage et la classification des récoltes, les modifications proposées et pour l'année suivante, les besoins en données et en informations. Ils examineront notamment les méthodes d'échantillonnage utilisées pour les estimations de surface et de rendement dans des régions choisies, passeront en revue les recherches effectuées et présenteront les nouvelles notions apparues.

2. Les participants du Canada et des États-Unis effectueront chacun de leur côté des analyses de surface et de rendement d'après les données téléobservées à partir des satellites et autres plates-formes et les informations en provenance des stations météorologiques et des terrains d'essai au sol. Ils peuvent convenir de coordonner certains aspects du programme afin de pouvoir confronter directement les méthodes choisies.

3. Les renseignements techniques afférents aux systèmes de production agricole, les prévisions de récoltes antérieures, les données climatiques et météorologiques, les notions méthodologiques et les rapports techniques et de recherche qui seraient normalement publiés et disponibles sur demande seront échangés librement entre tous les participants.

4. Chaque année pendant la campagne agricole, les participants procéderont sans retard, suivant des modalités convenues entre eux, à un échange des données obtenues sur le terrain (informations contrôlées au sol), des photographies aériennes prises et des informations connexes recueillies sur les terrains d'essai choisis.

5. Aucun échange régulier de données brutes recueillies par satellite n'est prévu pour le moment. Les participants s'échangeront de telles données, suivant des modalités convenues entre eux, lorsque l'exigera l'exécution du programme commun.

6. Les programmes et méthodes informatiques, les données de modélisation agro-météorologique et autres renseignements et connaissances techniques seront échangés sur une base équitable suivant des modalités convenues entre les participants.

7. Le caractère confidentiel des prévisions courantes de surface, de rendement et de production établies dans le cadre du présent programme sera respecté conformément aux règlements et usages qu'observent en matière de publication les organismes de chaque pays chargés de faire état des récoltes et d'en organiser la mise en marché. En outre, chaque pays informera l'autre au préalable de la date ou de l'échéancier de publication de ces prévisions.

8. En dehors des considérations énoncées au paragraphe 7, les résultats des recherches et les rapports techniques des années antérieures seront librement disponibles.

9. In addition to the annual review meeting, special technical meetings may be arranged as required for carrying out the objectives of the programme. Information meetings may also be held to assist in the consideration of future Canada-United States co-operation in crop evaluation programmes.

10. Consistent with applicable laws and regulations, materials exchanged under items 4 and 6 in support of this joint programme will be disseminated to third countries only with the agreement of the furnishing agency.

11. Recognizing the historical commitments of both countries to share the benefits of space research, and consistent with respective national regulations as referred to in item 7, and as limited by item 10, the participants will share the results of this joint programme with the international community. Each country may provide the FAO, WMO, World Bank and other interested agencies with periodic reports on the results of its respective experiments.

9. Outre la réunion annuelle d'étude rétrospective, des réunions techniques spéciales peuvent être organisées au besoin en vue de la réalisation des objectifs du programme. Des réunions d'information peuvent également avoir lieu pour faciliter l'étude des possibilités de coopération future entre les deux pays dans les programmes d'évaluation des récoltes.

10. Sous réserve de l'application des lois et règlements pertinents, les matériels échangés en vertu des paragraphes 4 et 6 dans le cadre du présent programme commun ne pourront être retransmis à des tiers qu'avec l'assentiment de l'organisme expéditeur.

11. Reconnaisant l'engagement traditionnel des deux pays à partager les découvertes de la recherche spatiale, les participants feront bénéficier la communauté internationale des résultats du présent programme commun, conformément aux règlements nationaux respectifs visés au paragraphe 7 et sous réserve de l'application du paragraphe 10. Chaque pays peut fournir à la FAO, à l'OMM, à la Banque mondiale et à d'autres organisations intéressées des rapports périodiques sur les résultats de ses expériences.

Son Excellence Peter M. Tovey,
Ambassadeur du Canada

His Excellency
Peter M. Tovey

Ambassador of Canada
Ottawa, Ontario

II

*The Secretary of State for the United States of America
to the Ambassador of Canada*

Washington, April 10, 1978

Excellency:

I have the honor to refer to your note of March 31, 1978 regarding a program for co-operation in the development of space remote sensing for global crop information.

The program outlined in the Memorandum of Understanding for Co-operation in the Development of Space Remote Sensing for Global Crop Information between the Department of Agriculture of Canada and the Department of Agriculture of the United States of America with the participation of the Department of Energy, Mines and Resources of Canada, the National Aeronautics and Space Administration of the United States and the National Oceanic and Atmospheric Administration of the United States signed on March 14, 1978 meets with the approval of my Government and my Government concurs in your proposal that your note and this reply together with the attached Memorandum of Understanding shall constitute an agreement between our two Governments for co-operation in the development of space remote sensing for global crop information, to be effective on the date of this reply for a period of three years unless terminated earlier by either Government upon six months written notice, or extended by mutual agreement of the two Governments.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Secretary of State:
R C. BREWSTER

His Excellency
Peter M. Towe,
Ambassador of Canada

II

*Le secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à
l'ambassadeur du Canada*

(Traduction)

Washington, le 10 avril 1978

Excellence,

J'ai l'honneur de faire référence à votre note du 31 mars 1978 au sujet du programme de coopération dans le domaine du développement de la télédétection spatiale portant sur l'information mondiale sur les récoltes.

Le programme décrit dans le Protocole d'entente pour la coopération dans le domaine du développement de la télédétection spatiale portant sur l'information mondiale sur les récoltes entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le Département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique, avec la participation du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources du Canada, de la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis et de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* des États-Unis, signé le 14 mars 1978, reçoit l'approbation de mon Gouvernement, lequel accepte que votre note et la présente réponse, de même que le Protocole d'entente ci-joint, constituent entre nos deux Gouvernements un accord de coopération dans le domaine du développement de la télédétection spatiale portant sur l'information mondiale sur les récoltes, lequel prend effet à compter de la date de la présente réponse pour une période de trois ans, à moins qu'il ne soit dénoncé d'ici là par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis écrit de six mois ou qu'il ne soit prorogé de gré à gré.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le secrétaire d'État,
R. C. BREWSTER

Son Excellence Peter M. Towe,
Ambassadeur du Canada

Le Programme de l'Agence canadienne de l'information

(Production) Washington, le 10 avril 1978

Washington, le 10 avril 1978

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de l'Agence canadienne de l'information (ACI) sur son programme de l'année 1978-79. Ce rapport est le fruit de consultations avec les membres du Parlement, les médias, les universitaires, les citoyens et les entreprises. Il est le résultat de la réflexion collective de tous ceux qui ont contribué à la formulation de ce programme. Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit les objectifs de l'ACI et les principes qui guident son action. La deuxième partie décrit les programmes de l'ACI pour l'année 1978-79. Ces programmes sont conçus pour répondre aux besoins de l'information du public et pour promouvoir l'accès à l'information. Ils comprennent des programmes de diffusion de l'information, des programmes de consultation, des programmes de formation et des programmes de recherche. Je vous prie de croire, Monsieur l'ambassadeur, que je suis très honoré de vous adresser ce rapport et de vous en parler avec vous. Je vous prie de croire également que je suis très intéressé à connaître votre avis sur ce rapport et à discuter avec vous de la façon dont l'ACI peut améliorer son service au public. Je vous prie de croire, Monsieur l'ambassadeur, que je suis très honoré de vous adresser ce rapport et de vous en parler avec vous. Je vous prie de croire également que je suis très intéressé à connaître votre avis sur ce rapport et à discuter avec vous de la façon dont l'ACI peut améliorer son service au public.

Je vous prie de croire, Monsieur l'ambassadeur, que je suis très honoré de vous adresser ce rapport et de vous en parler avec vous. Je vous prie de croire également que je suis très intéressé à connaître votre avis sur ce rapport et à discuter avec vous de la façon dont l'ACI peut améliorer son service au public.

Je vous prie de croire, Monsieur l'ambassadeur, que je suis très honoré de vous adresser ce rapport et de vous en parler avec vous. Je vous prie de croire également que je suis très intéressé à connaître votre avis sur ce rapport et à discuter avec vous de la façon dont l'ACI peut améliorer son service au public.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092455 6

© Minister of Supply and Services Canada 1979

Available by mail from

Printing and Publishing
Supply and Services Canada
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

or through your bookseller.

Catalogue No. E3-1978/7
ISBN 0-660-50188-0

Canada: \$0.50
Other countries: \$0.60

Price subject to change without notice.

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1979

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnement et Services Canada
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

ou chez votre libraire.

N° de catalogue E3-1978/7
ISBN 0-660-50188-0

Canada: \$0.50
Hors Canada: \$0.60

Prix sujet à changement sans avis préalable.